

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC16

présenté par
M. Durand, rapporteur

ARTICLE 47

Dans la seconde phrase de l'alinéa 6,

substituer aux mots :

« ces aides sont versées »,

les mots :

« cette part est versée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.